

Aire d'étude : Callac
Auteur(s) : maître d'oeuvre inconnu
Cadastre : 1955 B2 308
Commune : Calanhel
Coord. Lambert : 0172120 ; 1099000
Copyright : © Inventaire général, 1968
Couverture : toit à longs pans
Date bordereau : 1974
Date d'enquête : 1968
Date mise à jour : 1993/10/14
Date Mistral : 1987 AVANT
Date protection : édifice non protégé MH
Dénomination : manoir
Département : 22
Dossier : individuel
Élévation : élévation ordonnancée
Etages : 1 étage carré
Etude : inventaire fondamental
Implantation : isolé
INSEE : 22024
Lieu-dit : Kercadou
Localisation : Bretagne ; 22 ; Calanhel
Microfiche : MICROFICHE (3/3 E12) ; MICROFICHE (1/3 F10)
Microfiche Cemap : 0220011805121 ; 0220011606101
Parties : enclos ; parties agricoles
REFERENCE : IA00003265
Région : Bretagne
sauvegarde Ref. : 00003265
Siècle : 1ère moitié 19e siècle (?)
Siècle bis : 19e s.
Statut propriété : propriété privée
Titre courant : Manoir
Zone Lambert : Lambert1

22

n° département

CALANHEL

commune



KERCADOU

lieu-dit

adresse

0409

GUINGAMP

arrondissement

CALLAC

canton

edifice ou ensemble contenant

MANOIR

dénomination et titre de l'oeuvre

1A 000 3265

Coordonnées LAMBERT1

X = 17212

Y = 09900

Cadastre

année :

section :

parcelle :

année : 1955

section : B2

parcelle : 308

Propriété : PRIVEE

Destination actuelle :

Protection

État de conservation :

Établi en 1968

par

SITUATION: ISOLE

PARTIES CONSTITUANTES: ENCLOS, PARTIES AGRICOLES

STRUCIURE: 1 ETAGE CARRE

ELEVATION: ELEVATION ORDONNANCEE

COUVERTURE: TOIT A LONGS PANS

HISTORIQUE ET CONCLUSIONS: 1ERE MOITIE 19E SIECLE ?

I - HISTORIQUE

1 - EDIFICE ANTERIEUR

./.

2 - CONTEXTE HISTORIQUE

./.

3 - CONSTRUCTION DE L'EDIFICE

En l'absence de toute documentation écrite ou figurée, il est possible d'après l'enquête archéologique moderne, de dire que le manoir ferme de Kergadou est une construction de la fin du XVIIIe ou du XIXe siècle de par la régularité et la grande sécheresse des ouvertures. Il est probable qu'il ait existé au même endroit un manoir à cour fermée dont il reste la trace d'un portail au Nord-Est du logis et une tête sculptée réemployée aux angles Ouest et Est.

Ce manoir était sans doute le siège de la seigneurie de Kergadou. (Cf. Annexe).

4 - DEGRADATIONS - RECONSTRUCTIONS - RESTAURATIONS - CHANGEMENT d'AFFECTATIO

./.

II - DESCRIPTION

Le manoir, actuellement utilisé comme exploitation agricole, est construit sur une colline orientée à l'Ouest.

Le logis et les communs s'organisent autour d'une cour rectangulaire.

Bâtiment rectangulaire à trois niveaux (rez-de-chaussée, étage, et comble) couvert d'un toit à double versant.

Façade antérieure ordonnancée : trois travées d'ouvertures rectangulaires, chanfreinées, sur deux niveaux. L'intérieur est totalement remanié.

III - NOTE DE SYNTHESE

Cf. Historique.

IV - DOCUMENTATION

1 - SOURCES

Manuscriles

A. D. Côtes du Nord.- Série E. 1921

- Entre 1507 et 1777, aveux et présentés à la seigneurie de Callac par les seigneurs de Kergadou.
- Cession de pierre tombale à Alain Huon en 1515
- Requête présentée à l'évêque de Cornouaille par Yves le Berveten 1630.

- 21 juillet 1723 sentence terminant le procès relatif à la mouvance de Callac.

Imprimées

2 - TRAVAUX HISTORIQUES

./.

3 - REPERTOIRES - DICTIONNAIRES

./.

V - ANNEXES

Les seigneurs du fief de Kergadou, de toute évidence propriétaires du manoir existant, sont connus dès le XVII^e siècle.

Pour la seigneurie de Kergadou, les aveux et mimes sont présentés à la seigneurie de Callac par Guillaume du Vieux Chastel en 1507

Henri Huon	en 1533
Yves du Parc et Marie Huon	en 1628
François du Parc	en 1645
Jean du Parc	en 1686
Joseph du Parc	en 1729

(Cf. A. D. Côtes du Nord E 1921).

Cette liste est complétée par le nom d'Alain Huon en 1515, à qui les paroissiens de Calanhel cèdent une pierre tombale dans l'église

tréviale moyennant cinq sous de rente (ibid), par celui d'Yves le Bervet en 1630 qualifié de seigneur de Kergadou dans une requête présentée à l'évêque de Cornouaille (ibid).

D'autre part, la sentence du 21 juillet 1723 qui confirme les droits de haute, moyenne et basse justices au seigneur de Kergadou pour les fiefs de Kergadou, Brunant, Resperez, Keramelin et Kermenou dans les paroisses voisines, fait mention d'un acte en date du 18 janvier 1470 relatif à ces mêmes terres ; donc la Seigneurie de Kergadou existait déjà à cette époque (ibid).

Les seigneurs de Kergadou furent donc successivement depuis le XVIe jusqu'au XVIIIe siècle les Vieux Chastel, Huon et du Parc.

Pour la dénomination des communs, cf. plan de situation.

COMMUN A

Allongé d'Est en Ouest. Toit et charpente modernes.

Face Sud : deux portes rectangulaires à linteau de bois encadrées de deux fenêtres.

COMMUN B

Allongé du Nord au Sud. Toit et charpente modernes.

Face Est : une porte axiale rectangulaire, avec au Nord, une porte obturée encadrée de deux fenêtres. Un réemploi dans l'appareil : ange tenant un blason, très abîmé.

COMMUN C

Allongé d'Ouest en Est. Toit et charpente modernes.

Face Nord : une porte rectangulaire à linteau monolithe encadrée de deux mezzanines.

Face Sud : une porte rectangulaire.

De section circulaire.

Base renflée, margelle débordante.

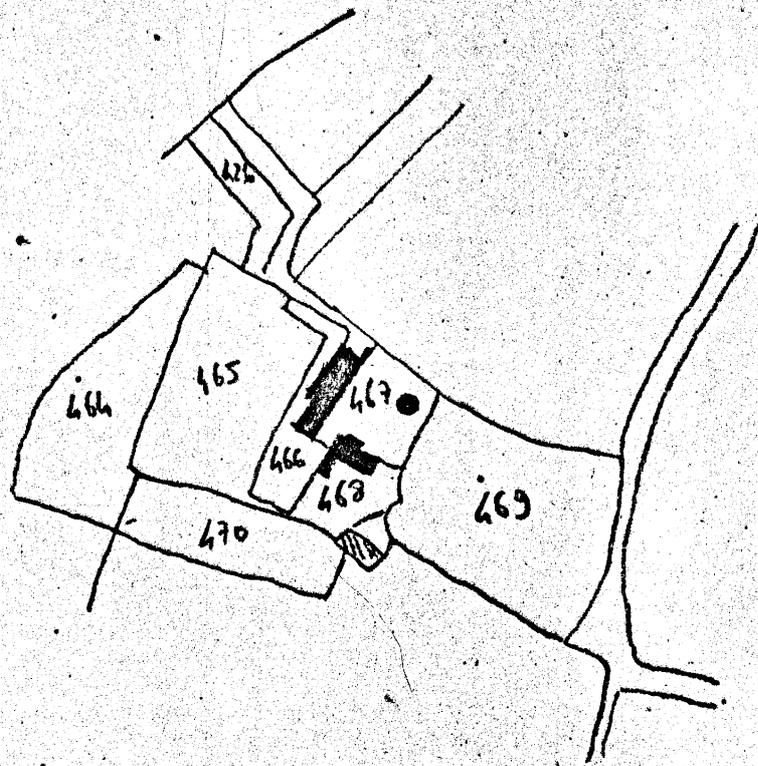
Appareil de granit taillé, arrondi.

Hauteur : 90 cm.

Diamètre : 146 cm.

7N

Kergadon -
CALAMIEL.



B 2

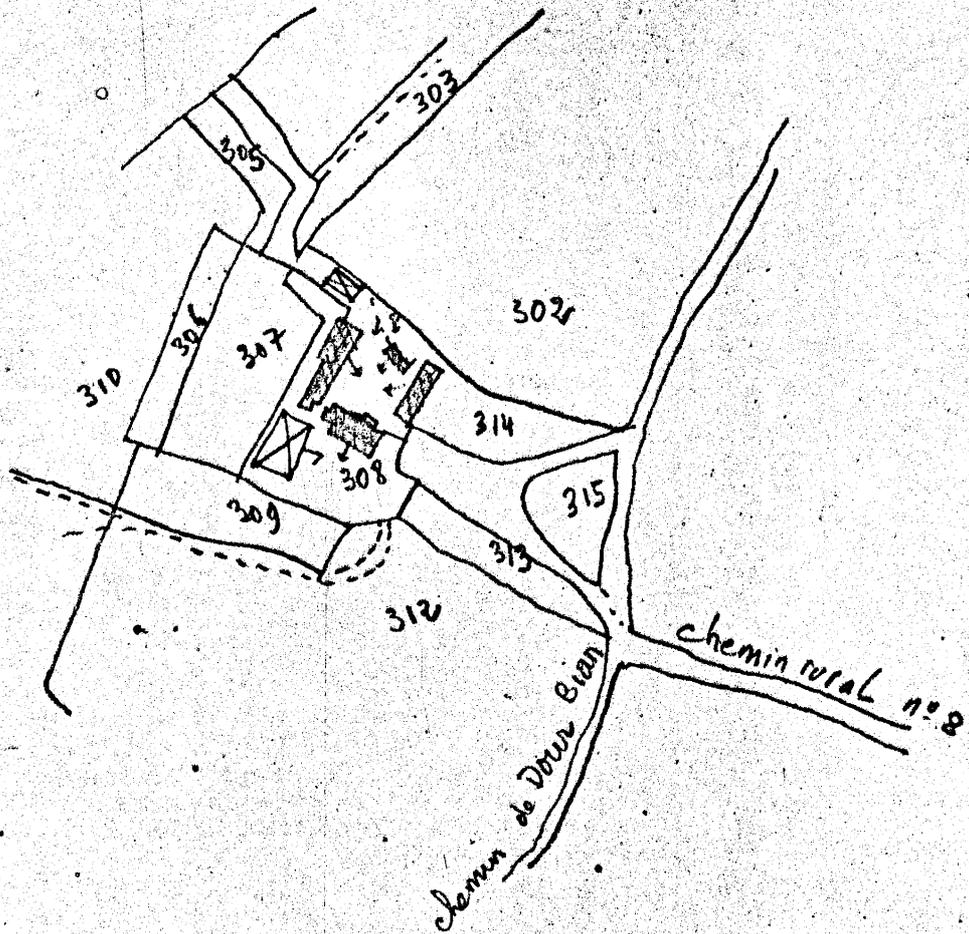
1/2500

1833 -



CALANHEL 22

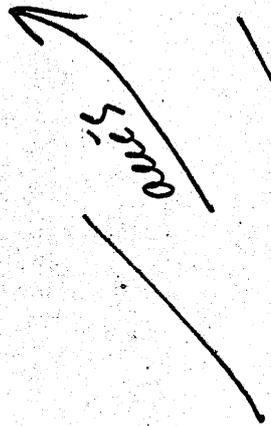
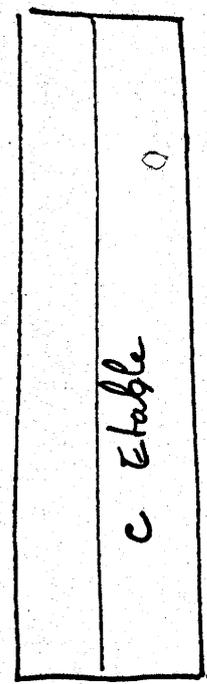
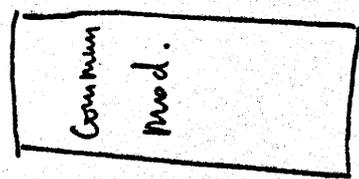
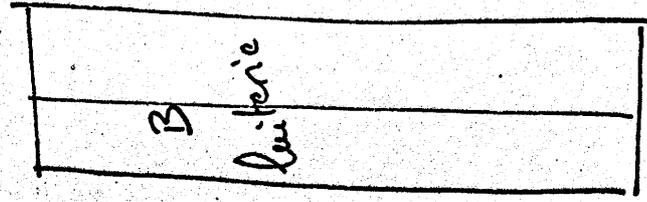
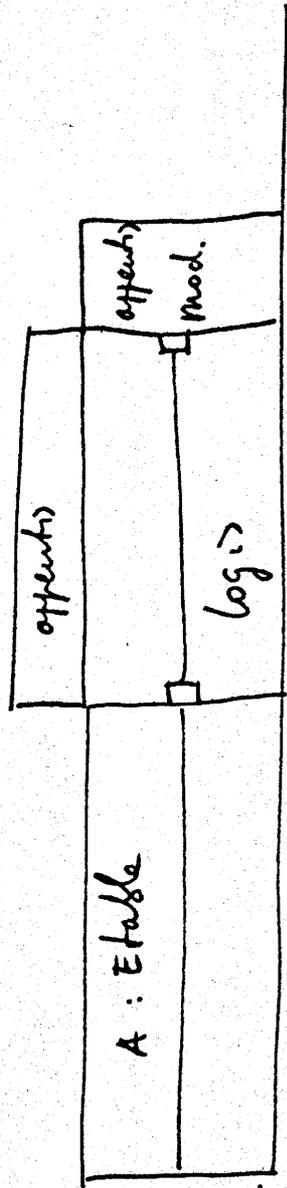
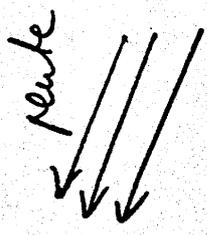
Kergadou



1955

Section B₂

1/2500^e



Mansoir de Kergadon
En Colan hel.

TABLE DES ILLUSTRATIONS PHOTOGRAPHIQUES

- Vue générale 68.22.I868 X
- Façade Sud, détail : tête sculptée 68.22.I869 X

CALANHEL 22

MANOIR DE KERGADIOU

Vue générale

Cliché DAGORN

68.22.1868 X



CALANHEL 22

MANOIR DE KERGAJOU

Façade Sud, détail : tête
sculptée à l'angle Sud-Est

Cliché DAGORN

68.22.I869 X

